

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mardi 2 Avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
<b>A l'Unanimité</b>
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine et Marne  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 2 Avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - ASSAINISSEMENT s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du syndicat le 27/03/2024.

**Présents** : M. PEUTOT Christian, Président, M. BAURY-SAILLY Frédéric, Mme BONIN Fannie, M. BROCHON Eric, M. COFRECES Segundo, M. DEMASSON Frédéric, M. DUMAY Jean-Claude, Mme LEDUC Christine, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe

**Absents** :

Absent(s) : M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. DALMAYRAC Eric, M. PETIT Michel

**Excusé(s) avec procuration** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUERPILLON Evelyne à Mme LEDUC Christine, M. KINDERF Gilles à M. BAURY-SAILLY Frédéric, M. JEULIN Fabrice à M. DEMASSON Frédéric,

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LEDUC Christine

**2024/018 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024- SPANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312 – 1 et suivants,  
Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2024 présentées par le Président le 14 mars 2024,  
Considérant le projet de Budget Primitif 2024 du service Assainissement non-collectif soumis au Comité Syndical,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ADOPTE**

Le Budget Primitif 2024, par chapitre, du service Assainissement non-collectif qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'EXPLOITATION</b>	1242.84 €	1242.84 €
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1242.84 €</b>	<b>1242.84 €</b>

Que le budget du service Assainissement non-collectif est assujetti à TVA depuis le 1er janvier 2017.

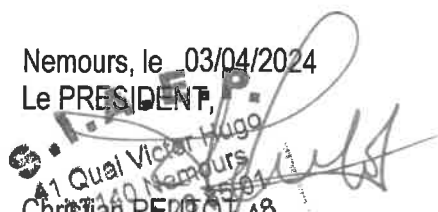
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

*Secrétaire*

  
Mme Lese

Nemours, le 03/04/2024  
Le PRESIDENT,

  
S. I. P. E. P.  
41 Quai Victor Hugo  
Nemours  
Christian PEYOT  
01 64 78 11 48  
Nemours - Saint-Pierre